

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE



NORMALISATION DES GUIDES D'ORGANISATION DU TRAFIC POUR LES NAVIGATEURS

Edition 2.0.0 - Avril 2010

Publication S-49

Publiée par le
Bureau Hydrographique International
4bis, quai Antoine 1^{er}
B.P. 445 - MC 98011 MONACO Cedex
Principauté de Monaco
Tél. : (377) 93.10.81.00
Fax : (377) 93.10.81.40
Courriel : info@iho.int
Site Internet : www.iho.int

Cet ouvrage est protégé par le droit d'auteur. A l'exception de tout usage autorisé dans le cadre de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (1886) et à l'exception des circonstances décrites ci-dessous, aucune partie de cet ouvrage ne peut être traduite, reproduite sous quelque forme que ce soit, adaptée, communiquée ou exploitée à des fins commerciales sans autorisation écrite préalable du Bureau hydrographique international (BHI). Le droit d'auteur de certaines parties de cette publication peut être détenu par un tiers et l'autorisation de traduction et/ou de reproduction de ces parties doit être obtenue auprès de leur propriétaire.

Ce document, dans son intégralité ou en partie, peut être traduit, reproduit ou diffusé pour information générale sur la base du seul recouvrement des coûts. Aucune reproduction ne peut être vendue ou diffusée à des fins commerciales sans autorisation écrite préalable du BHI ou de tout autre détenteur du droit d'auteur.

Au cas où ce document, dans son intégralité ou en partie, serait reproduit, traduit ou diffusé selon les dispositions décrites ci-dessus les mentions suivantes devront être incluses :

“Le matériel provenant de la publication [référence de l'extrait : titre, édition] est reproduit avec la permission du Bureau hydrographique international (BHI) (Autorisation N°/...), agissant au nom de l'Organisation hydrographique internationale (OHI), qui n'est pas responsable de l'exactitude du matériel reproduit : en cas de doute le texte authentique de l'OHI prévaut. L'inclusion de matériel provenant de l'OHI ne sera pas interprétée comme équivalant à une approbation de ce produit par l'OHI.”

“Ce [document/publication] est une traduction du [document/publication] [nom] de l'OHI. L'OHI n'a pas vérifié cette traduction et en conséquence décline toute responsabilité quant à sa fidélité. En cas de doute la version source de [nom] en [langue] doit être consultée.”

Le logo de l'OHI ou tout autre signe identificateur de l'OHI ne seront pas utilisés dans tout produit dérivé sans autorisation écrite préalable du BHI.

AVANT-PROPOS

La publication S-49 de l'OHI fournit une structure normalisée pour la préparation et la publication des guides d'organisation du trafic pour les navigateurs.

Le texte de ce document (S-49) a été préparé par un sous-groupe de travail du groupe de travail sur la normalisation des cartes et sur les cartes papier (CSPCWG) en 2009. Il résulte d'un examen complet de la 1ère édition, publiée en 1985 et intitulée « Recommandations concernant les guides d'organisation du trafic pour les navigateurs (Publication spéciale de l'OHI N°49) » qui est remplacée par cette édition.

Sommaire

1. Introduction.....	2
2. Recommandations.....	2
3. Recommandations relatives au contenu d'un Guide d'organisation du trafic pour les navigateurs	4
4. Liste des Guides d'organisation du trafic pour les navigateurs (exemples).....	9

1. Introduction

La publication de l'OHI intitulée « Normalisation des Guides d'organisation du trafic pour les navigateurs » a évolué en réponse à l'avis donné par l'Organisation Maritime Internationale (OMI). Cet avis prévoit qu'un guide spécifique fournissant des informations complètes sur tous les aspects des mesures d'organisation du trafic soit élaboré pour les zones impliquant un système complexe comprenant plusieurs mesures d'organisation du trafic associées à de nombreuses dispositions particulières et à des recommandations associées pour la navigation des navires utilisant ce système. L'OMI pense souhaitable que ces guides fassent l'objet d'une certaine normalisation.

L'historique de la mise en place du groupe de travail (GT) ad hoc initial ayant œuvré à la Publication Spéciale (PS) N°49, 1^{ère} Édition, et à ses procédures, figure dans le rapport d'avancement présenté à l'occasion de la XII^{ème} Conférence Hydrographique Internationale tenue en avril 1982 (CONF.XII/DOC.18). L'historique de la mise en place du sous-groupe de travail dépendant du groupe de travail sur la normalisation des cartes et sur les cartes papier (CSPCWG) à l'origine de la 2^{ème} Édition et de ses procédures figure dans le document 19-11.1A du Comité sur les besoins hydrographiques pour les systèmes d'information (CHRIS)¹. Il repose sur une note explicative fournie par la Finlande lors de la 12^{ème} Conférence de la Commission hydrographique de la Mer Baltique (CHMB). La révision de la PS N°49 a été confiée au CSPCWG sous la référence Action CHRIS 19/24. Celle-ci a été confirmée lors de la 20^{ème} réunion du CHRIS dans le cadre de sa révision des documents CHRIS 20-01D et 20-06.5A.

La révision (pour la présente Édition 2.0) s'appuie sur l'étude du contenu de plusieurs guides d'organisation du trafic pour les navigateurs produits par différents services hydrographiques et résulte d'un processus interactif entre les membres du sous-groupe de travail.

2. Recommandations

2.1 Format

Les Guides d'organisation du trafic pour les navigateurs devraient normalement être conçus sous la forme d'une carte papier bien que dans certains cas, un format fascicule puisse s'avérer plus approprié. Les dimensions et la forme de la zone géographique à couvrir ainsi que la quantité d'informations à inclure sont décisives dans le choix du format.

Les Guides d'organisation du trafic pour les navigateurs peuvent également être produits sous forme numérique. Dans ce format, il est recommandé que le contenu respecte les recommandations de la S-49. Cependant, la conception d'un modèle de Guide d'organisation du trafic pour les navigateurs au format numérique n'entre pas dans le champ d'application de la présente S-49.

2.2 Présentation

La présentation d'un guide devrait comprendre à la fois une représentation graphique de la zone géographique concernée sur laquelle les mesures d'organisation du trafic, les aides principales à la navigation etc. seront représentées, ainsi que du texte donnant des conseils appropriés sur la préparation des traversées, l'organisation du trafic etc.

Le guide, s'il se présente sous la forme d'une carte, devrait pouvoir être plié pour une utilisation facile par le navigateur sur la table à carte, conjointement avec les cartes marines appropriées.

2.3 Titre

Le titre devrait être « Guide de l'organisation du trafic pour les navigateurs » suivi du nom de la zone géographique concernée. Il reflèterait ainsi l'expression définie par l'OMI, à savoir « Organisation du trafic », soulignant que le guide doit couvrir un système complexe d'organisation du trafic et qu'il est conçu pour être utilisé par le navigateur (contrairement par exemple à la publication de l'OMI « Organisation du trafic maritime », conçue pour les administrations). Un tel titre devrait également permettre de différencier ces guides des autres documents servant de guide (approches des ports, etc.), extrêmement utiles dans leurs domaines, mais qui ne se rapportent pas aux systèmes d'organisation du trafic adoptés par l'OMI.

¹ Remplacé depuis par le Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC)

2.4 Tenue à jour

La tenue à jour du guide par Avis aux Navigateurs est nécessaire pour garantir la crédibilité du produit aux yeux du navigateur. L'expérience tirée des guides existants montre que relativement peu d'Avis aux Navigateurs sont nécessaires pour les maintenir à jour. Les critères recommandés de sélection des informations à inclure dans le guide excluent les informations sujettes à modifications fréquentes. Ces informations devraient figurer de préférence dans le produit de navigation de base traitant du sujet, tel que les cartes marines standard et les publications nautiques associées.

2.5 Langues et symboles

Le « Guide d'organisation du trafic pour les navigateurs » est normalement destiné à la navigation internationale et devrait par conséquent être produit en langue anglaise. Autres options :

- o Le Guide d'organisation du trafic pour les navigateurs peut être produit dans une/des langue(s) nationale(s) autre(s) que l'anglais
- o Le Guide d'organisation du trafic pour les navigateurs peut être bilingue/multilingue dans des langues incluant l'anglais
- o Le Guide d'organisation du trafic pour les navigateurs peut être bilingue/multilingue dans des langues autres que l'anglais

Versions cartes internationales. Il est préconisé que les Guides d'organisation du trafic pour les navigateurs fassent partie d'une série de cartes internationales. Les Guides d'organisation du trafic pour les navigateurs sous forme de cartes internationales doivent être en langue anglaise. Le producteur de la carte internationale devrait être identifié par la Commission hydrographique régionale compétente ou par le groupe de travail délégué sur la coordination des cartes internationales qui en dépend. Si un pays reproducteur supprime la langue anglaise d'un guide se présentant comme une carte internationale, alors toutes les références internationales doivent également être retirées et la carte doit être publiée en tant que carte nationale adoptée par accord bilatéral.

Les symboles et abréviations contenus dans le guide devraient respecter les spécifications de l'OHI (S-4 et INT 1) relatives aux cartes marines ; toute exception devrait être expliquée dans le guide.

2.6 Utilisation des sigles et abréviations

Il est recommandé dans le texte de ne pas recourir à des sigles et autres abréviations pouvant être méconnus du navigateur ordinaire, à moins d'inclure leurs définitions au guide (à savoir, en toutes lettres à la première occurrence dans le texte ou développées dans un glossaire).

2.7 Zones géographiques nécessitant un guide

Les Guides d'organisation du trafic ne devraient être publiés que pour les eaux où le besoin est avéré et où existe un ou des système(s) complexe(s) d'organisation du trafic. Le but de ces guides sera donc d'inciter le navigateur à prêter une attention particulière dans la zone couverte. On recherchera l'avis du navigateur sur les zones pour lesquelles un guide s'avérerait utile, avant de s'engager dans le développement du produit.

2.8 Type d'information

Les recommandations contenues à la Section 3 concernent ce qui suit :

- a. le type d'information essentielle à inclure.
- b. le type d'information supplémentaire pouvant être incluse utilement, si l'espace le permet.
- c. le type d'information qui ne devrait pas être incluse dans la mesure où, par exemple, ces informations inciteraient à une mauvaise utilisation du guide ou feraient l'objet de changements trop fréquents posant problème pour la mise à jour.

3. Recommandations relatives au contenu d'un Guide d'organisation du trafic pour les navigateurs

3.1 Définitions

3.1.1 Guide d'organisation du trafic pour les navigateurs

Guide conçu pour être utilisé conjointement avec les cartes marines et autres publications nautiques dans des zones géographiques où sont établis des systèmes complexes d'organisation du trafic adoptés par l'OMI et comprenant plusieurs mesures d'organisation du trafic associés à de nombreuses dispositions particulières et à des recommandations associées pour la navigation des navires utilisant ce système. Le Guide d'organisation du trafic pour les navigateurs est destiné à fournir à ces derniers les informations particulières nécessaires à la préparation d'une navigation en toute sécurité dans la zone décrite.

3.1.2 Éléments essentiels

Les éléments préconisés comme étant ESSENTIELS à tout Guide d'organisation du trafic pour les navigateurs concernent les sujets d'importance capitale en matière de sécurité de la navigation. Tous les éléments ne s'appliquent pas nécessairement à l'ensemble des zones géographiques concernées par ces guides en raison de différences d'ordre environnemental ou administratif. Cependant, lorsqu'un élément ESSENTIEL ne peut s'appliquer (par exemple si les marées représentent un facteur négligeable ou bien s'il n'existe aucun service de diffusion d'information), il conviendra d'envisager d'inclure une mention précisant que l'élément en question est négligeable ou est sans objet dans la zone concernée.

3.1.3 Éléments utiles

Les éléments préconisés comme étant UTILES à tout Guide d'organisation du trafic pour les navigateurs concernent des sujets considérés comme importants pour une navigation en toute sécurité dans une zone géographique donnée pour laquelle on estime que ces informations seraient utiles au navigateur et que leur compilation en un seul et unique document (le Guide) en faciliterait l'utilisation. Tous les éléments ne s'appliqueront pas nécessairement à l'ensemble des zones géographiques concernées par ces guides et l'importance relative des éléments pourra varier d'une zone géographique à l'autre. Les éléments UTILES devraient être analysés pour chaque zone géographique, et ceux jugés comme prioritaires inclus au guide dès lors que l'espace disponible le permet.

3.1.4 Éléments non appropriés

Les éléments préconisés comme étant NON APPROPRIÉS pour tout Guide d'organisation du trafic pour les navigateurs sont ceux qui ne contribuent pas à améliorer la sécurité de la navigation ou ceux dont l'insertion pourraient affecter la sécurité en masquant des informations essentielles ou en incitant le navigateur à utiliser le Guide comme une carte marine. Par ailleurs, on devrait éviter de donner des renseignements susceptibles de changer fréquemment, ceux-ci devant figurer dans les documents standards appropriés mis à jour par des Avis réguliers aux Navigateurs.

3.2 Utilisation de la publication de l'OMI « Organisation du trafic maritime »

La publication de l'OMI « Organisation du trafic maritime » est la publication qui fait autorité et à laquelle les services hydrographiques devraient recourir pour le détail des mesures d'organisation du trafic adoptées par l'OMI. Cette publication est principalement destinée aux administrations et non à un usage à bord. Les services hydrographiques devraient en tenir compte en s'assurant que toutes les règles, dispositions et recommandations, générales et particulières, tirées de la publication, sont suffisamment détaillées dans les guides concernés.

3.3 Éléments

3.3.1 Ordre d'énumération

Les éléments sont classés dans l'ordre suivant pour les catégories «ESSENTIELS», «UTILES» et «NON APPROPRIÉS» :

1. Plan(s) de la zone (représentation graphique)
2. Préparation de la traversée (texte)
3. Organisation du trafic (texte)

4. Communications (texte)
5. Pilotage (texte)
6. Environnement naturel (texte)
7. Généralités

3.3.2 Éléments «ESSENTIELS»

N°	Élément	Remarques particulières
E 1	Plan(s) de la zone (représentation graphique) illustrant les points suivants :	L'échelle des représentations graphiques doit être aussi grande que possible pour couvrir la zone concernée.
E 1.1	Mesures d'organisation du trafic.	Dispositifs de séparation du trafic, routes en eau profonde, zones à éviter, routes à double sens de circulation et ronds-points associés, zones de prudence, zones de navigation côtière etc. – utiliser si possible les symboles normalisés pour les cartes marines. Les voies principales de trafic peuvent être mises en évidence par des traits de couleur.
E1.2	Principales aides à la navigation associées aux mesures d'organisation du trafic, y compris celles qui aident à faire le rapprochement entre les éléments relatifs à l'organisation du trafic et ceux portés sur les cartes marines standard.	Pour pouvoir faire le lien avec le texte, porter ces aides à la navigation avec leur toponyme, mais sans leurs caractéristiques (par exemple, la description des feux) afin de limiter la charge de travail liée aux mises à jour.
E 1.3	Avertissement stipulant que : - les représentations géographiques figurant sur les guides ne doivent pas être utilisées pour la navigation et sont uniquement destinés à la préparation de la traversée ; - lors de la navigation dans la zone, ces guides ne doivent être utilisés que conjointement et en complément de la ou des carte(s) marine(s) standard appropriée(s) et des autres publications.	
E 1.4	Légende (explication des symboles) Les plans doivent comporter des cadres gradués et faire mention des principaux toponymes	Pour faciliter : - la correspondance avec les autres publications ; - les corrections par Avis aux Navigateurs.
E 1.5	Lieux d'embarquement des pilotes. Mouillages ou zones d'attente réglementés. Zones de transbordement de cargaisons.	
E 1.6	Points ou limites de comptes rendus de navires obligatoires.	Représentation graphique complétant le texte.
E1.7	Positions et noms des stations de contrôle du trafic.	
E 2	Préparation de traversée (texte)	

N°	Élément	Remarques particulières
E 2.1	Règles ou Recommandations approuvées par l'OMI sur la préparation de traversée dans la zone.	Il n'est pas nécessaire de reprendre mot pour mot le texte des « Règles et Recommandations de navigation de l'OMI » décrivant certaines mesures d'organisation du trafic. Il importe, en revanche, de donner suffisamment de détails pour éviter au navigateur de consulter les textes figurant dans le document de l'OMI « Organisation du trafic maritime » et dans les publications nautiques. Il faudra également veiller à différencier les règles et recommandations approuvées par l'OMI des conseils émanant d'autres sources, par exemple, au moyen d'un trait vertical en bordure de texte ou d'une couleur de texte différente.
E 2.2	Conseils particuliers, extraits si nécessaire des Instructions Nautiques nationales pour la préparation d'une traversée de la zone.	
E 2.3	Critères de profondeur d'eau sous quille et conseils spécifiques pour navires à grand tirant d'eau (si non inclus aux points E 2.1 ou E 2.2).	Référence au point U 6.1. Peut inclure un diagramme montrant l'accroupissement prédit pour les navires de grandes dimensions, des exemples de calculs de « fenêtres de marée », etc.
E 3	Organisation du trafic (texte)	
E 3.1	Dispositions Particulières et Avertissements adoptés par l'OMI, relatifs à des mesures spécifiques d'organisation du trafic.	Il n'est pas nécessaire de reprendre mot pour mot le texte des « Dispositions particulières » et « Avertissements » adoptés par l'OMI. Il importe, en revanche, de donner suffisamment de détails pour éviter au navigateur de consulter les textes figurant dans le document de l'OMI « Organisation du trafic maritime » ou le texte de ce document reproduit dans les publications nautiques.
E 3.2	Règles et recommandations nationales relatives à des mesures spécifiques d'organisation du trafic.	
E 4	Communications (texte)	
E 4.1	Systèmes de comptes rendus des navires.	Comptes rendus volontaires et obligatoires avec messages formatés.
E 4.2	Services de diffusion d'informations (mouvements des navires, avertissements de navigation, météo).	Indiquer les heures/plages horaires si possible, les fréquences, les langues de diffusion etc.
E 5	Pilotage (texte)	
E 5.1	Informations de pilotage obligatoire.	Principalement le pilotage hauturier plutôt que le pilotage portuaire.
E 5.2	Informations sur les points de contact radio et les zones d'embarquement.	
E 5.3	Recommandations pour le transfert de pilote par hélicoptère si spécifique à la zone.	

3.3.3 Éléments «UTILES»

N°	Élément	Remarques particulières
U 1	Représentation(s) graphique(s) illustrant les points suivants :	
U 1.1	Isobathes pertinentes.	
U 1.2	Toutes les aides importantes à la navigation associées aux mesures d'organisation du trafic, y compris celles qui aident à faire le rapprochement entre les éléments relatifs à l'organisation du trafic et ceux portés sur les cartes marines standard.	Pour pouvoir faire le lien avec le texte, porter ces aides à la navigation avec leur toponyme, mais sans leurs caractéristiques (par exemple, description des feux) afin de limiter la charge de travail liée aux mises à jour.
U 1.3	Positions et noms des stations de sauvetage.	
U 1.4	Routes suivies par les transbordeurs.	S'ils représentent un danger potentiel récurrent.
U 1.5	Indication de la direction générale du trafic.	Les dangers occasionnels éventuels (par exemple, zone d'exercice et d'entraînement militaire, exploration pétrolière, navigation de plaisance) peuvent être mentionnés dans le texte.
U 1.7	Zones (avec horaires) de pêche importante à proximité des dispositifs d'organisation du trafic.	
U 1.8	Zones sous surveillance radar permanente.	
U 2	Préparation de traversée (texte)	
U 2.1	Principes généraux de préparation.	Quatre étapes : Évaluation, Projet, Exécution, Contrôle.
U 3	Organisation du trafic (texte)	
U 3.1	Extraits sélectionnés du document de l'OMI « Organisation du trafic maritime », Partie A, Dispositions générales.	S'appliquent tout particulièrement aux navigateurs : le § 2 « Définitions » et le § 8 « Utilisation des systèmes d'organisation du trafic ».
U 3.2	Extraits ou interprétations uniformes de la Règle 10 de la convention COLREG.	
U 4	Communications (texte)	
U 4.1	Service d'Assistance Maritime.	Introduction générale et coordonnées du contact.
U 4.2	Renseignements sur la Sécurité Maritime.	Type d'information fournie et méthodes de transmission appropriées. Si non traité au point E 4.2.
U 4.3	Zones de prévisions météorologiques.	Si non traité au point E 4.2.
U 4.4	Zones NAVTEX.	Si non traité au point E 4.2.
U 4.5	Communication avec le port de destination.	
U 4.6	Comptes rendus ISPS (Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires).	Seulement si spécifique à la zone.
U 4.7	Comptes rendus conformément aux directives supranationales.	Seulement si spécifique à la zone.

N°	Élément	Remarques particulières
U 6	Environnement naturel (texte)	
U 6.1	Hauteur de la marée (par exemple, au moyen de diagrammes de lignes cotidales ou de toute autre méthode jugée appropriée), décotes et houle.	Facteur important lorsque la valeur de la marge de sécurité sous quille est critique et que les marées doivent être exploitées pour un passage en toute sécurité des navires à fort tirant d'eau. Détails en fonction de la situation.
U 6.2	Courants généraux et courants de marée.	
U 6.3	Conditions de visibilité réduite.	
U 6.4	Information sur la glace.	Seulement si spécifique à la zone ; indiquer de préférence la limite d'extension maximale.
U 6.5	Niveau de la mer.	Seulement si spécifique à la zone.
U 7	Généralités	
U 7.1	Références à d'autres publications.	
U 7.2	Index des cartes marines.	N'est pas nécessaire si l'espace disponible est limité ; préférer une référence au catalogue des cartes.
U 7.3	Cartes marines recommandées.	Remarque générale indiquant qu'il faudrait toujours utiliser les cartes marines appropriées à l'échelle la plus adaptée. Se référer à la fois aux cartes papier et aux cartes numériques.
U 7.4	Instructions (ou directives) pour les zones de mouillage.	

3.3.4 Éléments «NON APPROPRIÉS»

N°	Élément	Remarques particulières
N 1	Plan(s) de la zone (représentation graphique) figurant les points suivants :	
N 1.1	Sondes.	Pour dissuader le navigateur d'utiliser le Guide à la place des cartes marines.
N 1.2	Caractéristiques détaillées des aides locales à la navigation.	
N 1.3	Positions des stations radio côtières avec toponymes et indicatifs d'appel.	
N 2	Préparation de traversée (texte)	
N 2.1	Texte mot pour mot des préambules aux résolutions de l'OMI, bien que les règles et recommandations elles-mêmes seront souvent reprises au E 2.1.	Par exemple, « L'Assemblée, rappelant l'Article 16 (1) de la Convention...consciente de...également consciente de... »

N 4	Communications (texte)	
N 4.1	Systèmes de communication radio autres que les systèmes de comptes rendus des navires.	
N 4.2	SMDSM (Système mondial de détresse et de sécurité en mer).	N'est pas nécessaire en tant qu'information générale, car non spécifique à une zone.
N 8	Référence aux aides électroniques à la navigation (texte)	
N 8.1	Racons.	

4. Liste des Guides d'organisation du trafic pour les navigateurs (exemples)

Suit une liste de guides d'organisation du trafic pour les navigateurs, en date de novembre 2009.

Pays	Numéro de carte nationale	Numéro de carte internationale	Titre	Édition
Pays-Bas	1970		The Mariners' Routeing Guide Southern North Sea (<i>Guide d'organisation du trafic pour les navigateurs, Partie Sud de la Mer du Nord</i>)	Juillet 2008
	HP8		Deep Draught Planning Guide Greenwich Buoy to Europoort (<i>Guide de préparation de traversée pour les navires à grand tirant d'eau : de la bouée de Greenwich à Europoort</i>)	Juillet 2008
Allemagne	2910		Mariners' Routeing Guide German Bight (<i>Guide d'organisation du trafic pour les navigateurs, Baie d'Helgoland</i>)	Avril 2008
	2911	1200	Mariners' Routeing Guide Baltic Sea (<i>Guide d'organisation du trafic pour les navigateurs, Mer Baltique</i>)	Novembre 2009
Royaume-Uni	5500		Mariners' Routeing Guide English Channel and Southern North Sea (<i>Guide d'organisation du trafic pour les navigateurs, Manche et Partie Sud de la Mer du Nord</i>)	Juillet 2008
	5501		Mariners' Routeing Guide Gulf of Suez (<i>Guide d'organisation du trafic pour les navigateurs, Golfe de Suez</i>)	Mars 2009
	5502		Mariners' Routeing Guide Malacca and Singapore Straits (<i>Guide d'organisation du trafic pour les navigateurs, Détroits de Malacca et de Singapour</i>)	Janvier 2005